

## Assermentation des agents communaux en matière de gestion des déchets

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu la loi sur les communes,

Vu la loi concernant le traitement des déchets (LTD), du 13 septembre 1986, et la loi portant modification de ladite loi, du 29 septembre 2010,

Vu le règlement communal en matière de gestion des déchets du 27 octobre 2011,

Après avoir vérifié que les agents proposés remplissaient les conditions de moralité et d'honorabilité,

Sur la proposition du chef du dicastère,

arrête:

### **Art. 1 Définition**

L'assermentation est avant tout une prestation de serment qui confère à l'agent l'engagement solennel de respecter des règles de déontologie en relation avec ses missions. Le serment prêté vise à lui faire prendre conscience de l'importance des fonctions qu'il s'engage à accomplir.

**Art. 2** La prestation de serment s'énonce par la formule: « Je jure (ou je promets) de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge ».

**Art. 3** Le Conseil communal porte à la connaissance du public que les personnes suivantes, employées de la commune, ont prêté serment devant lui au cours de la cérémonie d'assermentation du personnel communal qui s'est déroulée en date des 23 et 30 août 2021 au Nouveau bâtiment administratif du Landeron :

- M. Sébastien Brechbühl, né le 24.12.1975, domicilié au Landeron, chef des services techniques
- M. Laurent Béguelin, né le 29.12.1965, domicilié au Landeron, cantonnier coordinateur
- M. Pascal Turuvani, né le 07.06.1969, domicilié au Landeron, cantonnier coordinateur
- M. Raphaël Billod, né le 06.09.1987, domicilié à Coffrane, cantonnier
- M. André Rebetez, né le 16.11.1962, domicilié au Landeron, cantonnier
- M. Dario Bandelier, né le 13.01.1964, domicilié au Landeron, coordinateur concierge

- M. Amin Courtet, né le 14.11.1996, domicilié à Chézard-St-Martin, concierge,
- M. Bernard Voiblet, né le 11.01.1973, domicilié à Chaumont, chef du cantonnement forestier du Landeron,
- M. Grégoire Prongué, né le 09.01.1985, domicilié à Nods, forestier-bûcheron.
- M. Alexandre Poggiali, né le 20.09.1968, domicilié à St-Blaise, garde-port.

**Art. 4** L'arrêté relatif à l'assermentation des agents communaux en matière de gestion des déchets du 12 décembre 2011 est abrogé.

**Art. 5** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Landeron, le 30 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Frédéric Matthey

Maura Bottinelli

Le président

La secrétaire